

PARIS GOUTTE d'OR

ISSN 0763-0662

10 FRANCS

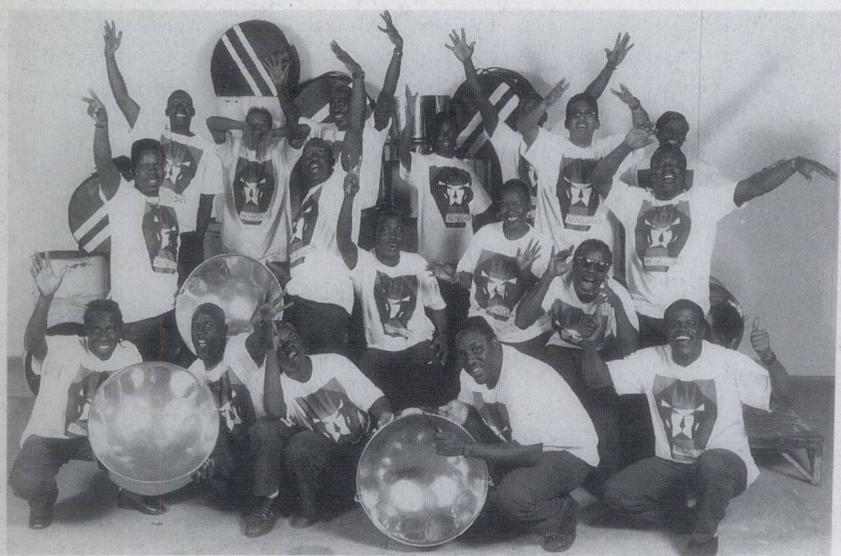


LE JOURNAL DU QUARTIER

N° 37 - Juin 1996 - Trimestriel - Journal publié par l'Association "Paris-Goutte d'Or" - 27 rue de Chartres - 75018 PARIS

SOS rue Myrha, rue sinistrée ! insalubrité, crack, prostitution,...

Goutte d'Or en Fête
Du 29 Juin au 7 Juillet



RENEGADES STEELBAND ORCHESTRA
et... HOURIA AÏCHI •• LA MISA CRIOLLA
L'ORCHESTRE NATIONAL DE BARBÈS •• MISAAL
SOUL TIME •• SLÉO •• FABE •• BOPROFET
MISTA CHICK CLAN •• DÉCLIC •• BARBÈS FAMILY
SCARCASE •• SENSITIVE •• FORCE NÈGRE

**Le programme
complet et détaillé**

- Contrat de Ville :
les nouveaux visages
de la concertation
- Rue des Gardes :
pour qui ces
logements neufs ?
- Les enfants du
18ème, tout un poème
- 1905 : l'histoire
de l'«Ogresse
de la Gouted'Or»

*et toute l'info
du quartier !*

SOS RUE MYRHA, RUE SINISTRÉE !

C'est un véritable SOS que nous voulons lancer dans ce numéro, en notre nom, mais surtout au nom des riverains de la rue Myrha !

"Quand les bornes sont passées, il n'y a plus de limites"... Or, les bornes ont largement été dépassées depuis longtemps, notamment dans le secteur central de la rue Myrha.

Tous les problèmes s'y accumulent : insalubrité, deal de drogue (et maintenant de crack), réseaux de prostitution, etc...

C'est comme si tout ce qui a été évincé d'autres quartiers de Paris s'y donnait rendez-vous.

A Stalingrad, les opérations de police ont finalement eu raison du trafic de crack qui "squattait" la Rotonde. Où a-t-il échoué pour partie ? Rue Myrha, et notamment dans la cour d'un immeuble (au 40) où les habitants sont obligés de se terrer pour pouvoir survivre...

Rue de Budapest, des actions continues et répétées ont peu à peu fait disparaître les différents points d'ancrage de plusieurs réseaux de prostitution. Peu importe : la rue Myrha (et ses alentours) est là pour les accueillir !

Face à cette escalade, peu de réponses sont apportées...

On est bien obligé de se demander pourquoi. Pourquoi les services concernés ne décrètent-ils pas une sorte de mobilisation de leurs énergies pour mettre le holà et arrêter cette escalade ?

Cela tient à notre avis au fait qu'une réelle prise de conscience de la gravité de la situation n'a pas vraiment eu lieu, tant au niveau des services de police que chez les élus parisiens.

En effet, si l'on voulait agir, ce serait souvent plus facile que dans d'autres lieux. Dans la plupart des points d'ancrage de ces trafics, la Ville de Paris est partie prenante comme propriétaire des lieux, en totalité ou en partie.

C'est là que l'on se rend compte que le système de gestion par la Ville de ses biens est complètement archaïque... car très centralisé et jamais intégré dans la vie des quartiers.

Pour notre part, nous avons fait le nécessaire pour sensibiliser les élus. A eux maintenant d'agir pour que les différents services concernés assument leurs responsabilités. En faisant appel à leur imagination, ils trouveront les moyens de stopper l'escalade, et de résorber un à un les points d'ancrage des trafics qui ont fait de cette rue, auparavant très sympathique et conviviale, un espace trop souvent invivable !

S	• ÉDITO	p. 2
	• Trafics :	
	<i>La rue Myrha, le crack et les bons samaritains</i>	p. 3
	<i>Prostitution et vie quotidienne des habitants</i>	p. 4
O	• Contrat de ville :	
	<i>C.L.C. : les nouveaux visages de la concertation</i>	p. 6
M	• Rénovation :	
	<i>État d'avancement des chantiers</i>	p. 8
	<i>Rue des Gardes : pour qui sont ces logements ?</i>	p. 9
M	• Goutte d'Or en Fête 96	
	<i>Le programme complet et détaillé</i>	p. 10
A	• Aménagement :	
	<i>Hypothèse pour un nouveau plan de circulation</i>	p. 12
	• Culture :	
	<i>Les enfants du 18ème, tout un poème</i>	p. 13
I	• Histoire :	
	<i>L'«Ogresse de la Goutte d'Or»</i>	p. 14
R	• ÉCHOS	p. 16
	• Fiche pratique :	
	<i>L'accès aux soins des plus démunis</i>	p. 19
E	• Projet :	
	<i>Commémoration de l'Assommoir</i>	p. 20

**POUR ÊTRE
RÉGULIÈREMENT
INFORMÉ
ABONNEZ-VOUS !**

En plus du trimestriel "Paris-Goutte d'Or",
vous recevrez chaque mois
"La Lettre de PGO" :
4 pages de nouvelles fraîches !
**Bulletin d'abonnement
page 19**

PARIS-GOUTTE D'OR n° 37

Trimestriel - 27 rue de Chartres - 75018 PARIS
Directeur de la Publication : Michel Neyreneuf
N° de Com. Paritaire : 66 173 - Dépôt légal : Juin 1996
Imprimerie ID Graphique (Paris 18ème)

La rue Myrha, les fumeurs de crack et les bons samaritains

Au cœur de la rue Myrha, une cour d'immeuble se transforme tous les soirs en "mini Stalingrad", tandis que les riverains essaient - souvent en vain - de pouvoir profiter de quelques heures de sommeil réparateur...

C'est au nom de ces habitants "à cran" que l'un d'entre eux nous décrit ici la vie quotidienne de ce point d'ancrage du trafic sur le secteur...

La rue Myrha s'affranchira-t-elle un jour des maux qui minent l'existence de ses habitants ? Cette rue, qui se prête si bien à l'attribution régulière, par les médias, des clichés les plus négatifs, est-elle destinée à demeurer l'espace emblématique de la mauvaise réputation du quartier ?

Depuis des années, la Goutte d'Or évolue lentement vers un mieux vivre, un mieux être. N'en doutons pas, la rue Myrha, cette artère centrale du quartier, s'engagera, elle aussi, dans un processus d'amélioration des conditions de vie de ses riverains. Mais voilà, cette rue, la plus dynamique et vivante du quartier - parfois, on souhaiterait qu'elle sache s'endormir la nuit -, est aussi la plus recherchée par une population venue de l'extérieur. En effet, avec une indifférence qui confine à la bienveillance, elle autorise tous les excès, en accueillant les maux qui peu à peu tendent à épargner l'ensemble de la Goutte d'Or. Mais ce phénomène singulier qui accapare si intensément l'activité quotidienne de cet axe, nous, habitants de la rue Myrha, nous refusons qu'il se convertisse en vocation. Non, nous ne désirons pas être les bons samaritains, qui, en guise de remerciements pour la vitalité que nous insufflons au quartier, se retrouveraient les victimes de toutes les exactions perpétrées contre notre quartier.

Il y a peu, la rue Myrha avait enfin savouré les effets d'une amélioration de son ambiance générale. La colonie d'héroïnomanes, qui, depuis des années, squattaient ses trottoirs et ses portes cochères, préférait désormais de plus lointains rivages urbains, disséminés dans la banlieue parisienne. L'été 1995 fut presque idyllique ; la rue Myrha telle qu'elle devrait être : animée, joyeuse, diverse, populaire... Jusqu'au jour où, à l'occasion d'un incendie, des pompiers forcèrent la porte d'entrée du 40 rue Myrha. Conséquences : exit le digicode ; exit la tranquillité passée d'un immeuble lâché par un indigne syndic, la société COGERE. Très vite, un petit bâtiment récemment condamné fut investi par des squatters : la cour commença à abriter des dealers et des fumeurs de crack, chaque jour plus nombreux, plus bruyants et plus déjantés.

La vie des habitants de l'immeuble et du voisinage devint rapidement impossible : il nous a fallu supporter, sous nos fenêtres, dans notre espace de vie quotidienne, les nuisances d'une "convivialité" du troisième

type, faite d'agressivité, de menaces et de violence. Malgré le froid, durant l'automne et l'hiver, le phénomène prit de l'ampleur. L'immeuble subit deux nouveaux incendies dont l'un provoqua la mort d'un des squatters et l'évacuation nocturne de l'immeuble voisin. Depuis l'arrivée du printemps, une véritable synergie existe entre les secteurs parisiens de vente du crack, la rue Myrha et la cour du 40, devenue un point d'ancrage de "deal". Les week-ends, ce sont vingt et trente personnes qui investissent la cour durant d'interminables nuits de folie, non exemptes d'arnaque et de braquage.

Aujourd'hui, au vu des immatriculations, ce sont des véhicules en provenance de toute la région parisienne qui convergent, la nuit, vers la rue Myrha. C'est que l'on vend, et fume ici en toute liberté et en toute impunité... Depuis quelques temps, de trop rares interventions des services de police perturbent, durant de brèves minutes, la libre consommation et les trafics. Ces seules prémices d'une vaste réaction policière, si longtemps souhaitée par les riverains, sont-elles suffisantes ? Le 5 juin, dans la cour du 40, une toxicomane faillit décéder, sauvée in extremis par le SAMU. Le lendemain, des locataires du rez-de-chaussée de l'immeuble déménageaient après avoir vécu neuf mois de peur et d'insomnie. Les récentes nuits des 7, 8 et 9 juin, le phénomène atteignit son paroxysme. Notre rue était devenue le décor méconnaissable dans lequel se jouaient les scènes d'un mauvais film américain.

L'ensemble des riverains est à cran. Chacun se rend compte que "Stalingrad" s'est aujourd'hui transplanté dans une portion de la rue Myrha, en plein cœur de la Goutte d'Or. Nous, les bons samaritains de la rue Myrha, nous en sommes à presque regretter l'époque où nos trottoirs "accueillaient" les torpeurs hallucinées des héroïnomanes. Et pourtant... Dans l'appréhension inquiète d'une situation explosive que laisse présager la situation actuelle, nous en appelons aux Autorités Publiques afin qu'elles réagissent au plus vite pour faire cesser ce qui est devenu intolérable pour tous les riverains de la rue. N'oublions pas que le danger d'une large propagation de ce trafic à d'autres secteurs de la Goutte d'Or est réel.

Prostitution et vie quotidienne des habitants

"La prostitution n'est pas un délit" mais...

Parler de prostitution est délicat... mais de là à pratiquer la politique de l'autruche... Poser le problème des nuisances qu'elle provoque, l'analyser et proposer des solutions, c'est ce que PGO souhaite faire ici... Tout est une question de volonté politique !

Comment ne pas constater, quand l'on passe rue Myrha ou dans ses alentours (rues Richomme, Cavé, Laghouat,...), le développement rapide de la prostitution et le nombre de plus en plus important de femmes qui "racolent" dans la rue ou au pied du square Léon... Et parfois, si l'on pousse la porte de tel ou tel immeuble, on a l'impression d'être entré dans ce qu'on pourrait appeler une maison d'abattage, comme il y en avait autrefois au sud de la Goutte d'Or.

En quoi la prostitution vous gêne ?

Peut-on se satisfaire d'une telle situation et reprendre à notre compte le discours tenu par les services de police, à savoir : "la prostitution n'est pas un délit", ou bien : "en quoi cela vous gêne ?".

Avant toute chose, il faut d'abord essayer de bien analyser le développement de ce phénomène et voir comment il fonctionne.

D'abord, les "points d'ancrage" : il s'agit presque toujours de logements plus ou moins à l'abandon, certains sont squattés, d'autres sont sous-loués (avec ou sans l'accord du propriétaire), d'autres enfin ont été (ou sont en voie d'être) achetés par la Ville de Paris ou par l'OPAC. Un point commun à la majorité de ces logements (transformés en "lieux de travail") : l'insalubrité ou le délabrement, phénomène que la prostitution ne peut qu'accentuer. En effet, quels propriétaires vont vouloir investir dans un immeuble où un tel phénomène s'est installé ?

Ensuite, il est clair que l'on a presque toujours affaire à des "réseaux" bien organisés par des personnes qui en profitent largement, et cela s'appelle du proxénétisme, ce qui est un délit. Ne dit-on pas que dans tel ancien hôtel meublé à l'abandon, les chambres sont louées 500 F la journée ?

L'insalubrité : facteur de développement de cette prostitution

On se retrouve donc bel et bien dans la même situation que ce qui était apparu dans le secteur sud de la Goutte d'Or, quelques années après la fermeture des maisons d'abattage et juste au début de la

Rénovation. A cette époque, un certain nombre de logements plus au moins à l'abandon avaient été investis par des réseaux similaires (7 rue de la Charbonnière, 29 rue de Chartres, 40 Goutte d'Or, etc...).

Que s'est-il passé alors ? Après avoir été alerté à maintes reprises par la population et "Paris-Goutte d'Or", le Préfet Leblond, qui était alors au Cabinet du Préfet de Police, a décidé d'intervenir. Après avoir bien fait repérer les logements concernés, il a envoyé des policiers tôt le matin : les logements étaient alors vides (puisqu'ils servaient de "lieux de travail" et non d'habitation). La police les a murés et le trafic a alors disparu.

On peut objecter que cela n'a pas résolu le problème de la prostitution, et que d'autres lieux ailleurs dans Paris ont dû être investis dans le même but. Certes... mais est-ce à notre quartier de résoudre ce problème ? Notre intervention porte sur la Goutte d'Or, et nous n'avons pas pour vocation de nous situer sur un autre plan.

Les victimes : d'abord les femmes prostituées, mais aussi les habitants

Ce qui est sûr, c'est que le développement de la prostitution va à l'encontre de tous les efforts faits pour assurer une vie meilleure et un développement social harmonieux aux habitants du quartier.

Les premières victimes sont les femmes prostituées elles-même qui sont maintenues sous la coupe de ces réseaux et qui sont contraintes de faire du chiffre dans des conditions d'hygiène et de dignité misérables, sans parler des risques importants pour leur santé tant physique que mentale.

Mais ce sont aussi les familles qui habitent dans les immeubles investis, et dont la vie devient très dure. Va-et-vient continu, nuisances sonores, bagarres, etc... tel est l'environnement immédiat de ces familles et des enfants qui en font partie. Quelle image de la femme et des rapports hommes-femmes est ainsi donnée à toute une génération en devenir ?

Enfin, le trafic attirant le trafic, c'est tout un milieu souvent peu recommandable qui tourne autour de ces lieux avec tous ses "à-côtés" de violence, de racket, d'intimidation, etc... et parfois d'autres trafics parallèles (drogue, jeux d'argent,...).

Il est donc clair pour nous qu'il est plus que temps de regarder sérieusement ce problème et d'y apporter des solutions rapides et efficaces, qui préservent la dignité de tous.

Pour une action coordonnée entre la Ville et la Police

Pour ce, il faut que les services de police acceptent de considérer ce problème comme une de leurs priorités. Mais, ce ne sont pas les seuls concernés. La Ville de Paris est propriétaire de plusieurs des appartements investis. Quelles démarches ont été opérées pour y mettre un terme ? Beaucoup d'habitants sont persuadés - et comment arriver à les convaincre qu'il ont tort - qu'il y a là une volonté de pourrissement pour pouvoir racheter à bas prix les immeubles.

Seule une action coordonnée entre les services de police et ceux de la "Gestion du Domaine" de la Ville peut permettre d'avancer, ainsi qu'une prise de contact systématique avec les propriétaires officiels de ces logements. Car, de deux choses l'une : soit ils sont complices, soit ils se sont fait squatter et alors ils doivent avoir lancer une procédure, qu'il est possible d'accélérer.

Mais - et c'est là la difficulté - cela doit se faire sans amalgame. Il serait trop facile d'en profiter pour évacuer des familles qui n'ont rien à voir avec

ce trafic. Sur ce point, nous resterons vigilants...

La rue Myrha : une rue sinistrée !

La rue Myrha aujourd'hui est une rue sinistrée. Tous les problèmes s'y retrouvent : deal de drogue, prostitution, jeux d'argent, insalubrité, suroccupation des logements, etc...

Si l'on veut vraiment améliorer la situation des habitants de cette rue, il faut affronter pas à pas, pied à pied, chacun de ces problèmes... et toute résolution d'une partie de ces difficultés contribuera à ramener un peu de bien-être dans cette rue qui en a tant besoin.

En aura-t-on la volonté ?

N.B. : Nous sommes bien conscients que le phénomène de la prostitution nécessite une interrogation plus large. L'action de la police ne saurait être la seule solution. Une volonté politique digne de ce nom ne peut se satisfaire de la seule répression. Il faut que les élus s'interrogent (et donc s'informent) sur ce vaste problème national et international qu'est la prostitution, en cernent les causes et assument leurs responsabilités en vue d'une saine prévention, notamment auprès des jeunes, et d'une possible réinsertion pour les personnes prostituées. Nous reviendrons sur ce sujet dans un prochain numéro.

QUELQUES EXEMPLES DE SITUATIONS "ANORMALES"

• c'est un hôtel meublé dont les murs appartiennent à la Ville de Paris, mais dont le fonds de commerce est géré par un privé. Celui-ci pratique des prix prohibitifs et fait régner une loi d'airain sur les familles à la recherche d'un logement qu'il héberge. Cependant, un certain nombre de chambres sont utilisées pour la prostitution... Le client y monte sans problème, alors que le travailleur social a toutes les difficultés à y entrer pour rencontrer les familles...

• c'est un ancien hôtel meublé à la dérive. La Ville de Paris vient d'acheter les murs. A part quelques familles qui y habitent de façon régulière (bail et quittances avec l'ancien gérant), les restes des chambres sert de lieu de prostitution pour le plus grand bénéfice soit des anciens locataires relogés ailleurs, soit pour celui de personnes qui ont "mis la main" sur ces locaux (sans payer de loyer, bien sûr).

• c'est un appartement muré dans un immeuble qui devrait être détruit. Les habitants de l'appartement voisin ont défoncé une des cloisons et ainsi ouvert un nouvel espace utilisé bien vite pour la prostitution. Officiellement, il n'y a pas squatt, mais dans la réalité...

• dans cet immeuble bientôt appelé à être détruit, un appartement de la Ville s'est trouvé squatté du jour au lendemain, sans que les services compétents ne réagissent. Depuis, une équipe fort bien organisée se relaie et toutes les chambres "travaillent" la journée et le soir...

Quand on alerte la police sur le développement de la prostitution, on s'entend souvent dire qu'on ne peut rien faire, puisque la prostitution n'est pas un délit, et que le législateur a même supprimé le "racolage passif" comme motif d'interpellation...

Pourtant, dans le Parisien de la semaine du 10 juin (cf. ci-dessous), on apprend qu'un "réseau de prostitution" a été démantelé au 50 rue Myrha. D'après nos informations, il s'agit d'une opération menée par la Brigade de Répression du Proxénétisme.

Et si c'était la même situation un peu partout dans la rue et autour ?

En réalité, il faut d'abord que tous les services concernés prennent conscience de la gravité de situation et essaient d'y apporter des réponses !

XVIII° ► Rue Myrrha

Un réseau de prostitution démantelé

■ A 52 ans, M. D., de nationalité malienne, avait raccroché depuis quelque temps déjà son tablier de prostituée. Installée au 50, rue Myrrha (XVIII°), dans un appartement donnant sur une cour, elle faisait « travailler » une dizaine de filles dans son giron.

Le racolage s'effectuait dans la rue et les jeunes femmes se relayaient ensuite dans l'appartement de M. D., qui demandait simplement 150 F par fille à la journée...

A l'occasion de leur coup de filet, les policiers ont interpellé six jeunes prostituées, dont quatre Nigérianes

en situation irrégulière. Les enquêteurs ont également établi que les deux propres filles de M^{me} D. faisaient partie du réseau, ainsi qu'une jeune fille de seize ans et demi de nationalité nigériane, qui a été placée dans un foyer d'accueil.

S.J.

Première réunion de la C.L.C. ou... les nouveaux visages de la concertation

C'est le 4 juin dernier que s'est tenue à l'Hôtel de Ville la première réunion "new-look" de la Commission Locale de Concertation (C.L.C.) "Goutte d'Or". Premiers bilans...

Cette première réunion de la Commission Locale de Concertation - C.L.C. (qui prend le relais des anciennes Commissions Locales Interpartenaires - C.L.I.), nous l'attendions depuis plus d'un an. En effet, la dernière C.L.I. présidée par Alain Juppé (comme élu parisien) avait eu lieu en février 1995. Entre temps, il y eut l'élection présidentielle, le départ pour Bordeaux d'Alain Juppé (en tant qu'élu municipal), l'élection de 6 maires de gauche à Paris (dont celui du 18ème) et le renouvellement de l'équipe municipale parisienne et l'arrivée d'un nouveau maire à Paris... Bref, un véritable chambardement ! Sans parler de la signature entre l'Etat et la Ville d'un nouveau Contrat de Ville (remplaçant l'ancien Développement Social des Quartiers - D.S.Q.) étendu à plusieurs nouveaux sites parisiens.

Une nouvelle configuration plus complexe

Il semble que tout ce long laps de temps ait été nécessaire à la nouvelle équipe parisienne pour s'organiser... d'où le retard accumulé. Mais du côté des associations, cette nouvelle situation a aussi de nombreuses conséquences. Entre autre, le temps du dispositif mis en place par Alain Juppé est révolu, et il nous faudra qu'elles s'adaptent aux nouveaux dispositifs mis en place. En effet, auparavant, celui qui présidait la Commission Locale Interpartenaires était en même temps élu du 18ème et adjoint au maire chargé des finances. Il lui était alors relativement facile de trancher rapidement, et ses décisions étaient suivies d'effets immédiats.

Aujourd'hui, la Commission Locale de Concertation n'a plus - en principe - de pouvoir décisionnel : elle est chapeautée par un Comité de Pilotage co-présidé par le Maire de Paris et le Préfet de Région. De plus, l'adjoint au Maire de Paris qui co-préside la C.L.C. n'est plus élu de l'arrondissement (il s'agit d'Anne-Marie Couderc, élue du 13ème) : elle a à ses côtés le Préfet de Paris (comme co-président) et le Maire du 18ème (comme membre de droit). Enfin, plusieurs autres instances existent en parallèle, et il y a un risque de tomber dans les travers de la bureaucratie. Ce n'est pas le cas aujourd'hui, mais on attend cependant de voir comment le lourd organigramme mis en place (cf. PGO 36 pp. 10 et 11) arrivera à révéler toute son efficacité.

Une co-présidente pragmatique et à l'écoute

En tout cas, cette première réunion nous a permis de découvrir, en la personne d'Anne-Marie Couderc, une co-présidente pragmatique, à l'écoute des questions et cherchant à y apporter des réponses adaptées, refusant la langue de bois que continuent à véhiculer certaines personnes autour de la table... Quant à la "cohabitation" avec Daniel Vaillant, le Maire du 18ème, elle a fonctionné de façon fort paisible et courtoise, les deux bords politiques montrant ainsi globalement leur accord sur la presque totalité des dossiers, et ce sont plutôt des nuances que des oppositions qui se firent entendre. Bon signe pour la suite, puisque l'on retrouve grosso-modo la même volonté commune que celle qui se manifestait en 1995 pour faire avancer dans la bonne voie les dossiers présentés. Le Préfet, de son côté, s'est montré beaucoup plus "interventionniste" que son prédécesseur, même s'il était parfois difficile de bien saisir à la fin de ses propos quelles étaient les décisions prises en ce qui concerne les questions relevant de la compétence de l'Etat.

Peu de décisions mais création de commissions "ad-hoc" de concertation

L'ordre du jour de la réunion avait été élaboré en fonction du questionnaire remis par les associations (nos abonnés ont pu en avoir connaissance dans la dernière "Lettre de PGO") : saturnisme, square Léon, futur espace musical, réinstallation de la mosquée, devenir du secteur "Emile-Duployé", aménagement du secteur "Château-Rouge", problèmes des étals et du manque d'hygiène dans certains commerces, développement de la prostitution, développement de certaines associations, différents problèmes de logement, etc...

Peu de questions ont été tranchées, et c'est normal puisqu'il s'agissait là d'une nouvelle prise de contact, de nombreux interlocuteurs ayant changé.

Toutes les questions concernant les problèmes de logement ont été renvoyés à une commission "ad-hoc" qui doit se tenir le 21 juin sous la présidence de Vincent Reina (Conseiller Délégué auprès d'Anne-Marie Couderc) avec l'OPAC, la Direction de la Construction et du Logement de la Ville et la Préfecture.

Pour le secteur "Château-Rouge", rendez-vous a été donné à la réunion publique de concertation que doit présider Anne-Marie Couderc le mardi 25 juin à 19 h au Gymnase Ronsard (18ème).

Trois sujets ont été abordés de façon plus détaillée :

• **le saturnisme** : depuis plusieurs années, nous demandons qu'une procédure claire et efficace soit mise en place depuis le dépistage de l'intoxication au plomb jusqu'au relogement (si nécessaire) ou à la réhabilitation du logement. Il semble que tout un travail a été fait sur ce sujet entre les Directions de la Santé (DASES) et du Logement (DCL) de la

Ville et la Préfecture, mais aucune information claire n'a été donnée aux associations, et, notre avis, des problèmes de coordination subsistent. La fameuse réunion interpartenaires où nous devrions être invités devrait avoir lieu sous peu. Ce sera - sans doute - l'occasion d'avancer...

• **la situation de 3 hôtels meublés appartenant à la Ville** (deux confiés à des gérants privés, le 3ème à l'abandon, devant être détruit), où les familles qui y logent paient cher pour de minuscules logements (dont certains sont quasi-insalubres), et sont obligées de subir le voisinage de trafics (prostitution, notamment) tolérés,

voire organisés (??) par le gérant.

• **le développement de réseaux de prostitution** autour de la rue Myrha : après le discours classique des représentants de la police (cf. pages 4 et 5), nous sommes revenus plusieurs fois à la charge pour bien faire comprendre qu'on se trouvait face à un développement de réseaux qui s'ancrent dans des appartements plus ou moins squattés ou propriétés de la Ville de Paris... Donc, ce problème concernait autant la Ville que la Police. Il nous semble que, suite à cette réunion, on va peut-être avoir enfin une attitude plus volontariste des services concernés.

D'autres rendez-vous ont été donnés, notamment pour la mise au point d'un projet sur le secteur "Emile-Duployé" (maintenant que l'idée de construire un lycée a été abandonnée) et pour la préparation du Ramadhan (dans le secteur sud de la Goutte d'Or).

Enfin, voici un résumé des réponses apportées aux autres questions abordées :

• la Préfecture s'est engagée à financer le demi-poste réclamé depuis un an par l'association LAGO (qui gère l'Espace Jeunes du 6 rue de la Goutte d'Or),

• les activités de l'Interservices de Quartier ont été validées, et notamment le projet emploi (cf. PGO 36),

• pas de réponse à notre demande de définition des conditions d'accès des associations de la Goutte d'Or au futur équipement musical de la rue Fleury, et notamment à l'auditorium,

• réponse confuse du Préfet sur le classement de l'école élémentaire Jean-François Lépine en zone sensible. Peut-être que le compte-rendu officiel nous permettra d'y voir plus clair !

• refus du Secrétariat Général d'intégrer une association par site "contrat de ville" dans les "Groupes thématiques partenariaux" (cf. PGO 36). Le partenariat en question se limitera donc à un face-à-face entre les services de la Ville et ceux de l'Etat.

• un nouveau groupe de travail devrait réexaminer, sous la présidence de Vincent Reina, Conseiller Délégué, les propositions faites par les associations pour l'animation des jeunes au Square Léon.

Prochaine C.L.C. : à la fin de l'année ou au début 97...

HUMEUR LIBRE :

AU THÉÂTRE CE SOIR

Il aura donc fallu un an de réflexion, d'hésitations, de circonvolutions, un an à imaginer de nouvelles "chaînes opérationnelles", à créer des groupes thématiques, des comités de pilotage, un an à désigner de nouveaux interlocuteurs dans un climat de chipotages politiques, pour se retrouver autour de la même grande table, dans la même salle clinquante des sous-sols de l'Hôtel de Ville à débattre des mêmes sujets... avec les mêmes protagonistes, ou presque. Ne soyons pas injuste. Au passage, la C.L.I. est, c'est vrai, devenue C.L.C., instance de "concertation à haut pouvoir décisionnel".

L'associatif en goguette scrute dans cette assemblée les signes des changements radicaux qui lui ont valu une aussi longue attente. Et en cherchant bien, il en trouve.

Un ministre chasse l'autre. Anne-Marie Couderc, attentive et plutôt enjouée dans son nouveau rôle de meneuse de revue réussit à faire oublier l'ombre du Grand Commandeur, celui dont les salves cassantes étaient alors réservées aux fonctionnaires de la Ville de Paris. En dieu vengeur et impatient, Alain Juppé menait son affaire tambour battant, mettant au ban les mécréants, rudoyant ses disciples. A cette véritable catharsis a succédé une liturgie plus solennelle, célébration un brin ampoulée du partenariat et de ses serviteurs. La magie du moment y a un

peu perdu et les ficelles sont plus visibles. Une question reste sans réponse ? Elle devient un "problème tout à fait fondamental, qui demeure une priorité" ou bien encore "une remarque dont on prend bonne note". Invitées au banquet, les associations jouent les fous du roi, révélant les artifices de langage, les atermoiements ou les contradictions du discours institutionnel.

Une chose pourtant n'a pas changé. Concertative ou décisionnelle, cette Commission demeure un extraordinaire moment politique (avec un grand P, s'il vous plaît). Là, au cœur de ce ballet de responsables, de conseillers et d'élus, se joue en forme de paroxysme la mise en scène de la décision politique. Parce que la mise en acte est complexe, prend du temps et ne se voit guère, on a inventé une représentation symbolique, un lieu où "dire". Les associations tentent au maximum de tirer profit de cette dramaturgie. Alliées de circonstance du politique contre la parole administrative, soumise au règlement, à la contrainte et à la routine, elles emmagasinent les déclarations et les engagements, un véritable "capital politique" qu'elles feront fructifier tout au long de l'année et qui leur servira de levier face à la citadelle administrative.

Au delà des artifices de l'exercice, voilà qui suffit largement à justifier ce cadre théâtral.

État d'avancement des chantiers - secteur sud

La situation se présente comme suit à la mi-juin 1996.

Démolitions

- La démolition des immeubles situés 82, Bd de la Chapelle et 21 à 25, rue de la Charbonnière (à l'emplacement du futur Espace Musical) est encore différée pour des raisons administratives ;

- la démolition du groupe d'immeubles situés 15 et 17, rue des Gardes et 24 à 30, rue Polonceau s'est achevée à la mi-mars ; à cet emplacement, la construction d'un ensemble de 25 logements devrait commencer dans le courant de l'été ;

- l'immeuble 8, rue de Chartres vient d'être rasé, et la construction d'un bâtiment comprenant 9 appartements va prochainement commencer ;

- la démolition de l'immeuble situé au 7, rue de Chartres et 66, Bd de la Chapelle et à l'emplacement duquel doit être aménagé un ensemble de 45 studentes, a encore été retardée, du fait, semble-t-il, du dépôt de bilan de l'entreprise choisie.

Constructions

- L'extension de l'école élémentaire Richomme (cf. ci-dessous) est quasi finie et pourra ouvrir à la rentrée.



- 44-48, rue de la Goutte d'Or : à la suite de la désignation d'une nouvelle entreprise de gros-oeuvre, le chantier



a redémarré à la mi-avril et les bâtiments vont prochainement "sortir de terre".

- 40, rue de la Goutte d'Or : les premiers locataires ont emménagé depuis le début juin, dans cet immeuble qui comprend 14 appartements, soit 2 studios, 5 "F2", 5 "F4", et 2 "F5".

- la construction du groupe d'immeubles situés entre les rues de la Goutte d'Or, des Gardes (côté impair) et Polonceau est achevée et les premiers emménagements ont lieu actuellement dans cet ensemble de 94 appartements qui se compose de 7 studios, 13 "F2", 23 "F3", 39 "F4" et 12 "F5" ;

- la construction du groupe d'immeubles bordés par la rue de la Goutte d'Or et le côté pair de la rue des Gardes touche à sa fin ; cet ensemble de 49 appartements, qui devrait commencer à être occupé en Septembre, comprend 7 studios, 10 "F2", 7 "F3", 21 "F4" et 4 "F5".

La livraison (de juin à octobre) de ces 157 appartements devrait permettre le relogement de l'ensemble des familles et des personnes isolées occupant encore des immeubles restant à démolir dans le secteur Sud de la Goutte d'Or, ainsi que le retour sur le quartier des familles relogées ailleurs.

- Il convient enfin de signaler que d'importants travaux de modernisation et de redistribution intérieure ont été entrepris 4, rue Caplat par une association qui a racheté l'ancien hôtel de tourisme en vue de le transformer en "hôtel social" destiné à l'hébergement provisoire de familles en difficulté. De même, au 6 rue Caplat, une autre association a racheté l'immeuble et va le réhabiliter en logements sociaux.

Aménagements

- La rue des Gardes a été réouverte à la circulation qui sera à sens unique, de la rue de la Goutte d'Or vers la rue Polonceau (en attendant les modifications du plan de circulation) ; le trottoir côté impair, qui a été élargi, est équipé de cinq candélabres et six arbres y seront plantés (cf. ci-contre) ;

- le square Saint-Bernard a été rouvert au public ;



- de nouvelles cabines téléphoniques ont été installées dans le quartier : deux à l'angle des rues Caplat et de la Goutte d'Or (cf. ci-dessous), deux à l'angle de la rue de Chartres et du Bd de la Chapelle et deux, rue Richomme, en face des entrées des deux écoles.

Jehan MIGNOT

Rue des Gardes : pour qui sont ces logements ?

La livraison de près de 150 logements d'ici la fin 1996 va permettre à l'opération de bien avancer.

Occasion de constater que le cadre contractuel mis en place en 1984 a été respecté et a montré son efficacité.

Nombreuses les familles mal-logées du quartier qui convoitent les quelques 150 logements neufs qui sont (ou vont être) livrés par l'OPAC de part et d'autre de la rue des Gardes...

Malheureusement pour elles, la quasi-totalité de ces logements va être utilisée dans le cadre de l'opération, à savoir :

- d'abord pour reloger les habitants des immeubles à détruire du secteur sud de la Goutte d'Or afin de terminer dans les meilleurs délais la rénovation,

- ensuite, pour reloger des familles demeurant dans des appartements rachetés par l'OPAC dans le secteur "Château-Rouge", notamment rue Léon et rue Richomme,

- puis, il y a les "ayant droit au retour", c'est-à-dire l'application de l'engagement pris en début d'opération et permettant aux habitants évincés de la Goutte d'Or d'y revenir s'ils le souhaitent. A priori, la plupart des familles dans ce cas devraient avoir satisfaction d'ici la fin de l'année.

Une fois ces relogements effectués, il restera encore quelques disponibilités, qu'on pourrait utiliser :

- pour résoudre quelques cas de familles touchées par le saturnisme,

- pour reloger les familles hébergées actuellement à l'hôtel IBIS (116 Bd de la Chapelle, hôtel qui devrait être détruit par l'OPAC), pour lesquelles la Collectivité Publique paie des sommes très importantes chaque mois, afin de les aider à payer des factures mensuelles de plus de 10.000 F,

- pour avancer les relogements du secteur Château-Rouge, notamment chaque fois que le déménagement de quelques familles permettra de murer (efficacement) un immeuble ou quand l'immeuble est en grande insalubrité ou dangereux.

Ce n'est que l'année prochaine que l'on aura un véritable excédent de logements livrés, par rapport aux besoins opérationnels.

Au stade où nous en sommes, on peut constater que les engagements de départ de l'opération ont été tenus (ou sont en voie de l'être), à savoir :

- le relogement à Paris des familles évincées de la Goutte d'Or,

- le droit au retour pour celles qui le souhaitent,



L'ensemble livré côté impair de la rue des Gardes vu de l'intérieur

- le droit au relogement accordé aux "occupants de bonne foi", ainsi qu'aux habitants d'hôtels meublés pouvant justifier d'une certaine ancienneté.

Il faut noter que la définition de ce cadre contractuel pour régler les modalités de relogement a été un des éléments clés de la réussite de l'opération.

C'est dans le même sens qu'il faudra œuvrer pour le secteur "Château-Rouge", qui est d'ailleurs maintenant concerné par ces engagements, étant englobé dans le périmètre du Contrat de Ville.

Ce sera l'un des points prioritaires sur lequel nous aurons à nous mettre d'accord avec la Ville de Paris, ce qui devrait se faire assez vite. En effet, sur de nombreux immeubles du secteur "Château-Rouge" (notamment ceux qui relèvent de la Préemption Urbaine Renforcée), la nécessité d'intervenir se fait de plus en plus urgente !

Goutte d'Or en Fête

29 juin au 7 juillet 1996

Sam. 29 & Dim. 30 Juin

3^{ème} DICTÉE DE LA GOUTTE D'OR (Salle Saint-Bruno)

6 catégories : 8/9 ans et 10/11 ans (samedi 29 à 10 h 30), 12/14 ans (samedi 29 à 11 h), 15/17 ans (dimanche 30 à 18 h), 18/24 ans et 25 ans et plus (dimanche 30 à 19 h). S'inscrire Salle St Bruno avant le 25 juin.

EXPO MASQUES, COSTUMES ET MARIONNETTES

14 h à 18 h - Local de Babel

Expo-rencontre en présence de responsables du Théâtre de la Marionnette dans les locaux de Babel (angle rues de Chartres et de la Charbonnière).

Dimanche 30 Juin

Démonstration de FOOT FÉMININ (15 h - Square Léon)

Lundi 1er Juillet

Grand jeu : CHASSE AU TRÉSOR (de 6 à 12 ans)

Rendez-vous à 14 h - Square Léon (terrain de boules)

Théâtre : AMOUR SANS FRONTIÈRES

18 h - Salle Saint-Bruno

Spectacle mis en scène par Annick Rouaud et interprété par des jeunes du GRETA Rabelais, autour des thèmes de la famille et du racisme.

Mardi 2 Juillet

GUIGNOL : Les Marionnettes de Montmartre à partir de 15 h - Maternelle (55 Goutte d'Or)

A 15 h : "La cape de transformation" (4 à 6 ans) ; à 16 h : "Guignol et l'épouvantail" (2 et 3 ans) ; à 16 h 45 : "Au service du Roy" (4 à 6 ans).

TOURNOI DE BASKET-BALL

12 h - Gymnase de la Goutte d'Or

Pour les filles de 12 à 18 ans, par équipes de 6 et inscrivez-vous aux Enfants de la Goutte d'Or (25 rue de Chartres du lund. au vend. de 18 à 20 h).

Mercredi 3 Juillet

TOURNOI DE FOOT-BALL (8 à 14 ans)

10 h - Square Léon

Formez votre équipe de 5 (+ 1 remplaçant facultatif) et inscrivez-vous aux Enfants de la Goutte d'Or (25 rue de Chartres du lund. au vend. de 18 à 20 h).

SCÈNE OUVERTE (17 h - Square Léon - podium)

Scène ouverte (13 ans et +) et concours de chorégraphies (5 à 12 ans) pour tous les artistes en herbe... Inscriptions au 42 05 95 13 (Agnès Thiébault).

Jeudi 4 Juillet

TOURNOI DE FOOT-BALL (Jeunes de + de 16 ans)

10 h - Square Léon

Par équipes de 5 (+ 1 remplaçant facultatif). Inscription à l'Espace Jeunes LAGO (6 rue de la Goutte d'Or) avant le 30 juin (participation : 10 F par joueur).

TOURNOI DE VOLLEY-BALL

12 h - Gymnase de la Goutte d'Or

Pour les filles de 12 à 18 ans, par équipes de 7 et inscrivez-vous aux Enfants de la Goutte d'Or (25 rue de Chartres du lund. au vend. de 18 à 20 h).

FINALE DU TOURNOI DE PING-PONG (Square Léon)

ANIMATION et GOÛTER FERMIER

15 h - Maternelle (55 rue de la Goutte d'Or)

Enfants de moins de 8 ans. Découverte de la ferme et dégustation de produits laitiers.

Samedi 29 Juin - 20 h - Square Léon

REPAS de QUARTIER et BAL POPULAIRE animé par LAS PATATAS ESPANTADAS



Vous venez avec votre repas...vous mangez ce que vous avez apporté, ou vous partagez (ou échangez) avec vos voisins... Des tables et des sièges sont installés, et des barbecues allumés (pour ceux qui veulent griller de la viande ou du poisson). Occasion de se

rencontrer et de dîner ensemble. Vers la fin du repas, un bal sera animé par "LAS PATATAS ESPANTADAS", orchestre de rock ginguettes. Ainsi, de manière conviviale et populaire sera lancée la GOUTTE D'OR EN FÊTE 96. Seuls, en famille ou entre amis... Tous, vous y trouverez votre place !

Lundi 1er Juillet - 20 h 30 - Procréart (35 rue Léon)

Spectacle de marionnettes (tous publics) : ALUMINURES par le Théâtre Barbare

Le Théâtre Barbare est issu de l'Ecole Internationale de la Marionnette de Charleville-Mézières... Théâtre à rêver pour petits et grands...

Mardi 2 Juillet - 20 h 30 - Eglise St Bernard

"MISA CRIOLLA" et chants d'Amérique latine
La "messe créole" d'Ariel Ramirez, et des chants latino-américains par le "Coro Canita Latino-America" (30 choristes et instrumentistes).

HOURIA AÏCHI : Chants et musique des Aurès

Après le Théâtre de la Ville, New-York, Montréal, Bruxelles, c'est à la Goutte d'Or que l'on pourra entendre cette voix étonnante et puissante au service de la chanson traditionnelle des Aurès (Algérie).



Mercredi 3 Juillet - 21 h - Square Léon

SPECTACLES DE MAGIE

avec Jean MERLIN et Bertran LOTH

Comme l'an passé avec l'Ecole Nationale du Cirque, une dizaine d'enfants du quartier auront été initiés à la magie et présenteront un numéro avant que n'interviennent ces deux grands professionnels que sont J. Merlin et B. Lotth.

Jeudi 4 Juillet - 20 h - Procréart (35 rue Léon)

Courts métrages sur l'Afrique

Des films africains, des films sur l'Afrique, avec le concours de la Cinémathèque du Ministère de la Coopération

Vendredi 5 Juillet

FINALE DU TOURNOI DE JEUX DE SOCIÉTÉ
15 h - Centre interculturel (28 rue de Laghouat)

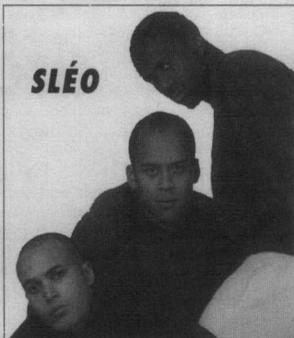
Samedi 6 Juillet

LÂCHER DE BALLONS (16 h - Square Léon)

Dès 14 h 30, familles et enfants peuvent venir écrire leur message... et à 16 h, les ballons seront lancés vers des horizons inconnus.

Vendredi 5 Juillet - 18 h 30 - Square Léon

CONCERT - PLATEAU RAP avec :



Ces quatre groupes, issus du 18ème, ont conquis leur place sur la scène très riche du rap français. Ils seront précédés de cinq autres groupes qui "montent" formés par des jeunes de la Goutte d'Or :

**DÉCLIC • BARBÈS FAMILY • SENSITIVE
SCARCASE • FORCE NÈGRE**

Samedi 6 Juillet - 19 h - Square Léon

MISAAL : Mbalax de Dakar

Ce groupe de jeunes musiciens sénégalais vient du quartier de la Patte d'Oie à Dakar où vivent Wolofs, Diolas, Toucouleurs, Peulhs et Sérères. Ils ont été consacrés par le Printemps de Bourges 1995. Leur style ? Ils le définissent comme "AFRO", avec des influences "FUNK" et "JAZZ", bref du MBALAX à leur façon. Neuf musiciens et une danseuse à découvrir rapidement !



L'ORCHESTRE NATIONAL DE BARBÈS Chants et Musiques du Maghreb

L'Orchestre National de Barbès est né du croisement de toutes les musiques du Maghreb, traditionnelles ou modernes, profanes ou sacrées que Youcef Boukella a le génie de faire danser ensemble : le gumbri (basse traditionnelle des gnawas et des Aïssawas) s'y enrichit d'une palette d'attaques funky... Le raï oranais retrouve sa pulsion dangereuse, le chaâbi garde sa réserve. Bref, c'est à un voyage dans toutes les musiques du Maghreb que nous invite l'Orchestre National de Barbès (O.N.B.)...

Du 5 au 7 Juillet

ATELIER MULTIMÉDIA (11 h à 17 h 30 - Local de Babel)

Atelier ouvert à tous : initiation à Internet, au traitement de textes et à la manipulation de CD Rom documentaires dans les locaux de Babel, au pied du passage Boris Vian (angle rues de Chartres et de la Charbonnière).

Dimanche 7 Juillet - 19 h - Square Léon

SOUL TIME : Rythm'n blues

Venez swinguer, danser and "clap your hands" avec SOUL TIME. Ils vous feront revivre les hits Rythm'n Blues qui ont marqué le top 50 des années 60, des Blues Brothers à Ray Charles, en passant par Joe Cocker et Tina Turner...



RENEGADES STEELBAND ORCHESTRA DE TRINIDAD



Originaires de l'île antillaise de Trinidad, ils remportent depuis plusieurs années le championnat national des Steel Bands. Les Renegades interprètent, dans une symphonie de bidons, une série de calypsos dévastateurs et un répertoire allant de Tchaïkovski à Bob Marley.

ET AUSSI :

TOURNOI DE TENNIS (du 24 juin au 7 juillet)

4 catégories : Hommes (30 F), Enfants de 8 à 14 ans (20 F), Vétérans - 40 ans et plus (30 F), et Doubles mixtes (50 F). Inscriptions jusqu'au 22 juin à l'Espace Jeunes LAGO (6 Goutte d'Or - du mardi au samedi de 18 à 20 h).

Du 29 juin au 6 juillet :

EXPO PHOTOS : 10 ANS D'IMAGES à la Goutte d'Or
à Procréart - 35 rue Léon - ouvert de 18h à 20h (samedi de 14 h à 20 h)

SPECTACLES GRATUITS

Renseignements : 42 23 50 50

Salle Saint-Bruno - 9 rue Saint-Bruno - 75018 Paris

Festival organisé par les Associations de la Goutte d'Or :

Accueil et Promotion - Accueil Goutte d'Or - A.D.C.L.J.C. - ADOS - AIDDA - Anneau d'Or - APSGO - Arbre Bleu - ASFI - A.T.M.F. Centre Doc - BABEL - EGO - Enfants de la Goutte d'Or - EOLE - Goutte d'Art - Habiter au Quotidien - LAGO - Paris Goutte d'Or - Pirouette - Salle Saint-Bruno - St Bernard de la Goutte d'Or - URACA - UTOPIA 2000

avec le Concours de :

MAIRIE DE PARIS

PREFECTURE DE PARIS



EDF GDF SERVICES A PARIS

AGENCE ARGONNE



sacemf

France Telecom



OPAC DE PARIS

Le programme complet et détaillé

Hypothèse à l'étude pour un nouveau plan de circulation

On trouvera ici l'hypothèses de modification du plan de circulation actuellement à l'étude à la Direction de l'Aménagement Urbain (D.A.U.) de la Ville.

Il s'agit d'une bonne base de départ, qui pourra être améliorée peu à peu par les réactions des uns et des autres, et complétée par des propositions d'aménagement plus localisées.

PRINCIPES D'AMÉNAGEMENT

- Aménagement de type «zone 30» sur le périmètre : Barbès, Poulet, Doudeauville, Stephenson, Tombouctou et Chapelle, étendu au secteur Barbès, Labat, Marcadet, Stephenson et Chapelle.

«Zone 30» : l'aménagement empêche les automobilistes de dépasser 30 km/h

- Création de 2 «zones 15» rue Richomme (de la rue des Gardes à la rue des Poissonniers) et rue Pierre-Budin, et ce du fait des nombreuses écoles.

«Zone 15» : l'aménagement des rues empêche les automobilistes de dépasser 15 km/h

Proposition de PGO : étendre ce principe au pourtour des squares, ainsi qu'au carrefour Chartres/Charbonnière et au croisement Goutte d'Or/Boris Vian

- 2 itinéraires "vélos" à l'étude (Bd Barbès-rue des Poissonniers et rue Marcadet) pour permettre deux axes nord-sud et est-ouest).

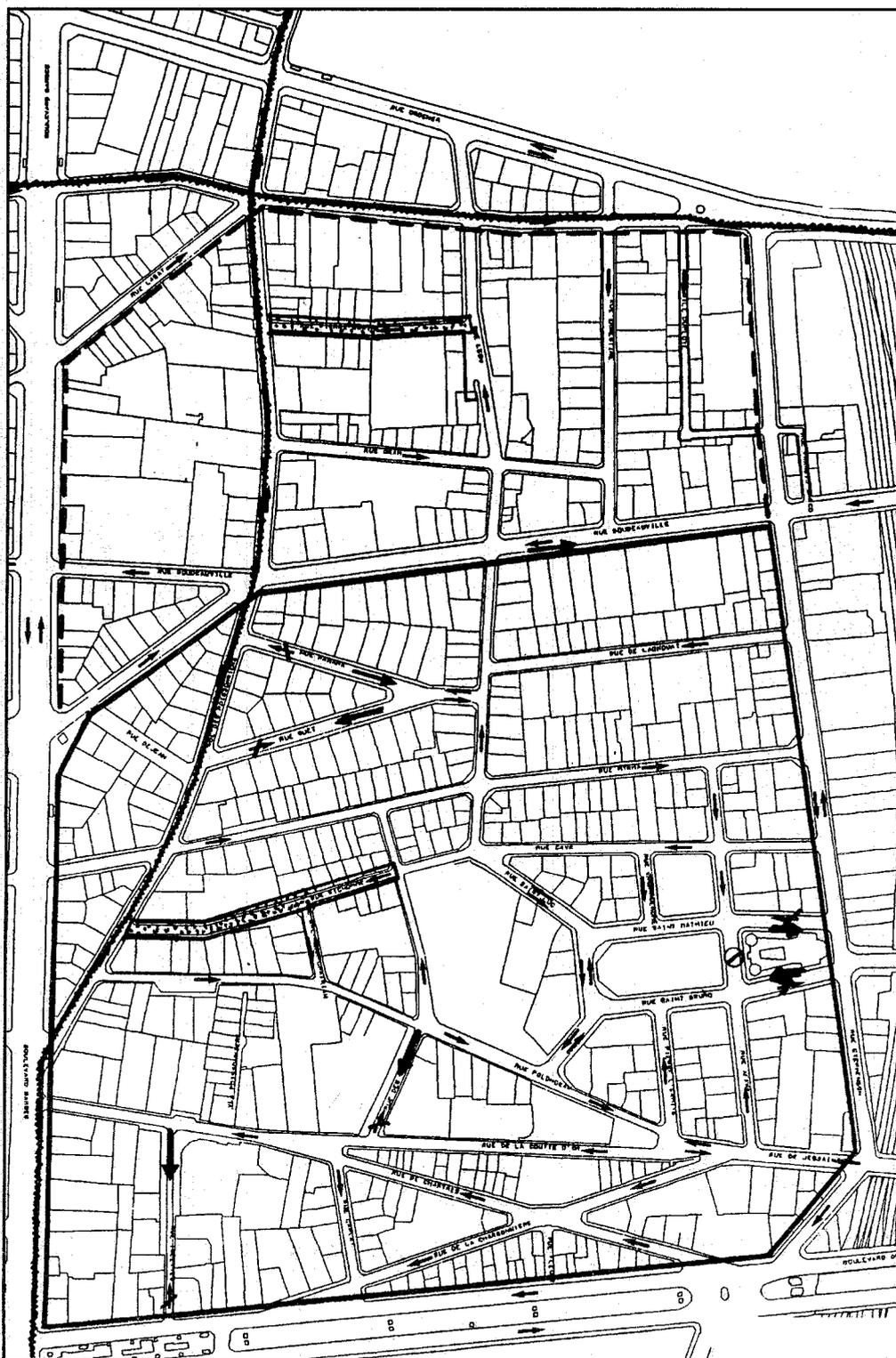
Remarque de PGO : pourquoi pas, à condition qu'il s'agisse de véritables itinéraires "vélos" en sites propres.

- Modification des sens de la partie de la rue des Gardes comprise entre Polonceau et Goutte d'Or, des rues de Suez et Panama, de la rue des Islettes.

- Mise en sens unique des rues St Mathieu et St Bruno autour de l'église "pour élargir et planter les trottoirs" et neutralisation du stationnement sur la partie de la rue Affre comprise entre l'église et le square.

- Mise en double sens de la partie de la rue Doudeauville comprise entre la rue Stephenson et la rue des Poissonniers.

- Création d'un terre-plein central à l'angle Polonceau, Pierre l'Ermite et Goutte d'Or.



-  Itinéraires vélo à l'étude
-  Nouveau sens de circulation auto
-  Aménagement type "zone 30 km/h"
-  Extension de la Zone 30
-  Aménagement type "zone 15 km/h"

Les enfants du Dix-huitième, tout un poème !

La passion et l'énergie de Marc Delouze et de son équipe des "Parvis Poétiques" a réussi l'exploit de "brancher" tout un arrondissement sur la création poétique, et ce durant un long week-end (du 30 mai au 2 juin).

Notre quartier a accueilli plusieurs manifestations, dont les "Voix Libres" à la Salle St Bruno. Mais nous tenions à rendre hommage aux enfants du quartier qui ont non seulement écrit des textes touchants, mais les ont aussi diffusés comme des cadeaux dans les boîtes aux lettres ou aux vitrines des commerçants. Voici quelques-uns de ces poèmes :



Un matin...

Un matin je me suis réveillée et j'ai regardé le réveil, j'ai vu qu'il est onze heures du matin, alors que j'avais mis le réveil à sonner à huit heures. J'ai trouvé ça bizarre. Je me suis dit que c'était mon petit frère. J'ai voulu le réveiller mais quand je suis rentré dans sa chambre, j'ai vu qu'il y avait des punaises par terre près de son lit. Alors j'ai décidé de ne pas le réveiller comme ça quand il se réveillerait, il se ferait mal. Je suis allée dans la cuisine et je me suis aperçu que la cuisine était inondée alors je me suis dit que ça ne pouvait pas être mon petit frère. A ce moment là je suis retournée dans ma chambre pour prendre mes affaires dans l'armoire. Quand j'ai ouvert les portes de l'armoire, il y eut plein de grenouilles et de souris qui sautèrent de l'armoire. J'ai vite pris mes affaires et je me suis habillée. Après j'ai entendu ma mère crier dans la salle de bain. Je suis allée la voir et elle avait des cheveux bleus rouges, alors je me suis demandée ce qu'il y avait. Moi, je commençais à en avoir marre, alors je suis partie vers l'école et j'ai vu les immeubles en feu, les gens étaient bizarres, ils se battaient entre eux. Que se passait-il ? Etait-ce la fin du monde ?

L'ABC

A comme Amie celle ou celui qui ne te trahira point
 B comme Bébé être que l'on chérit qui est béni, sans défense, doux, mouille
 C comme Cacao fruit qui vient des îles tropicales
 D comme Diamant chose précieuse qui vient des dieux de la nature
 E comme Energie que j'utilise pour vivre, comme tension électrique de ce matériau qui est mon cœur
 Ah, Ah amie

Moumy

Dans ma mémoire...

Dans ma mémoire j'ai trouvé des mots voulant s'échapper comme une chute d'eau sans être contrôlés de force ma mémoire s'est formée pour toujours

Salina

Mes lèvres

Ma lèvre est partie se balader dans un monde inconnu et là elle a rencontré l'amour de sa vie car elle a rencontré une autre lèvre mais c'est celle d'un garçon et là j'ai mis du rouge à lèvre pour me faire remarquer et lui il a sifflé pour que moi je le remarque alors on s'est approché l'une de l'autre et on est parti en se faisant un gros bisou sur la bouche ma bouche a dit des choses méchantes que je ne voulais pas dire.

Madjigui

Histoire de la Goutte d'Or

Peut-être parce que le soleil s'est levé et qu'une goutte d'or est sortie de la terre. Ou la lune s'est réveillée et a fait abracadabra ! Et une goutte d'or est tombée. Ou bien le soleil se lève et la goutte d'or sort du soleil, mais peut-être aussi une goutte de nuit sort du ciel et la goutte d'or ferme son œil.

La Goutte d'Or, si c'était...

Si c'était un animal ce serait un lion.
 Si c'était un jeu ce serait la famille, un jeu des 7 familles.
 Si c'était une musique, le Rapp "je cherche fortune."
 Une couleur dorée qui refléterait l'eau.
 Un plat ce serait un gâteau à la forme d'une goutte en or.
 Si c'était un parfum il aurait une odeur d'œuf pourri.
 Si c'était un objet ce serait un puzzle.
 Si c'était un personnage ce serait un sorcier qui ensorcellerait tout le monde.
 Si c'était une fleur, ce serait une rose au milieu de la terreur et de la violence

Poèmes écrits par des enfants fréquentant les associations ADOS, Enfants de la Goutte d'Or et URACA.

Quand l'«Ogresse de la Goutte d'Or» fait progresser la justice...

De 1906 à 1908, l'affaire criminelle de l'«Ogresse de la Goutte d'Or» défraie la chronique, opposant médecine et justice, progrès scientifique et obscurantisme.

Pourtant son dévouement sonne le glas du médecin-légiste tout puissant.

Résumé de l'enquête historique de Pierre Darmon parue dans L'histoire n° 119, février 1989, sous le titre "Jeanne Weber, l'«Ogresse de la Goutte d'Or»".

Au début du siècle, les méthodes de la police scientifique avaient fait leurs preuves. L'anthropométrie, l'identification par les empreintes digitales, la toxicologie ou l'analyse des traces de sang appartenaient à l'arsenal des experts de la police criminelle. Le médecin trouvait ici, un champ d'application reconnu de son savoir.

En effet, la médecine avait accompli des progrès fulgurants à la fin du XIX^{ème} siècle et cette discipline jouissait d'une estime scientifique considérable. Le professeur Léon Thoinot, directeur de l'Institut de médecine légale, souhaitait donner au savant une place à la hauteur de cette considération au sein du tribunal. Mais en 1908, le dénouement d'une affaire criminelle fracassante remet en cause la prépondérance des médecins légistes de l'Université.

Les médecins de Bretonneau : "c'est une strangulation..."

Le 5 avril 1905, une jeune femme du quartier de la Goutte d'Or nommée Charles Weber se présentait à l'hôpital Bretonneau. Son fils suffoquait dans ses bras. *"Les yeux exorbités, la langue pendante, les lèvres humectées d'écume, le visage violacé, la respiration laborieuse (...)"*, il était marqué au cou d'un sillon rougeâtre. Les médecins diagnostiquèrent une strangulation et mirent l'enfant sous oxygénation.

Puis, ils interrogèrent la mère. Pendant son absence, madame Charles Weber avait confié le nourrisson à sa belle-sœur. A son retour, elle avait trouvé Jeanne Weber, comprimant de ses deux mains la poitrine de l'enfant qui, étendu sur le lit, hurlait et râlait. La mère avait dû lutter pour arracher l'enfant des mains de sa gardienne.

Or, depuis un mois, les trois nièces et le fils de Jeanne Weber étaient décédés dans des circonstances identiques.

Alerté, le commissaire de la Goutte d'Or procéda à l'arrestation de Jeanne Weber. L'enquête ajoute trois enfants morts dans ses bras. Mais quelles preuves invoquées contre Jeanne ? Elle se montrait fort affligée de la mort de ses enfants dont elle avait toujours tenté de *"ranimer le cœur"*, en appuyant les mains sur leur poitrine ; et les médecins avaient toujours conclu à une mort naturelle.

Le quartier de la Goutte d'Or était habité par la pauvreté, l'alcoolisme, l'insalubrité. Dans ces conditions, 30 à 40% des enfants y mouraient de diarrhée, de convulsions, de

diphthérie. La mort infantile habitait le quotidien. Une simple série de décès ne saurait étayer un acte d'accusation. Le juge Leydet fait donc appel au professeur Thoinot, une des plus hautes personnalités de la médecine légale, pour examiner le petit Maurice Weber et procéder à l'autopsie des quatre derniers morts.

Désaccord des experts médecins légistes

Le 10 avril, Léon Thoinot n'observe aucune marque sur le cou du nourrisson hospitalisé le 5. Les autopsies ne révèlent pas non plus les symptômes attendus d'un étranglement. En particulier les os hyoïdes et le larynx sont intacts. Mais en 1905, l'état de l'art en matière de strangulation était fort pauvre. L'ouvrage de référence datait d'une trentaine d'années et peu d'études étaient venues le compléter. Ce n'est que quelques années après, que les savants s'aperçoivent que la strangulation ne laisse pas de traces dans le cartilage souple des enfants.

Quant aux aliénistes qui observent Jeanne Weber, ils conclurent à sa parfaite santé mentale.

Le juge Leydet essaie de reprendre les rapports médico-légaux et demande à Thoinot si la mort par suffocation ne pourrait être provoquée par compression du thorax, comme il est indiqué dans les ouvrages. Thoinot rétorque vivement, imposant un diagnostic de mort naturelle aux quatre cadavres qu'il a autopsiés.

Malgré l'opposition du médecin légiste, le juge porte l'affaire devant la Chambre d'accusation.

Jeanne est acquittée sous les applaudissements de la foule !

Le procès s'ouvre dans une atmosphère de haine à l'égard de l'accusée. Mais l'avocat de la défense, grand maître du barreau, réduit les témoignages des voisines à de simples commérages. Thoinot, soutenu par le détenteur de la chaire de médecine légale de la faculté de Paris, démontre l'innocence de l'accusée. Les médecins de l'hôpital sont soupçonnés d'être *"victimes de la suggestion"*. Jeanne Weber est acquittée sous les applaudissements de la foule.

La presse entière salue cette victoire de la science et de l'esprit de la raison, venus au secours d'une pauvre femme, victime de



«A mort l'ogresse !» Jeanne Weber partant pour la prison est poursuivie par les cris de la foule.

fabulations reprises à leur compte par des magistrats et une justice archaïque et obscurantiste. Cet hommage à la médecine légale atteint son sommet dans les Archives d'Anthropologie criminelle du 15 mai 1906, dans un article intitulé "Histoire d'un duel entre deux mentalités" où Thoinot porte le flambeau de l'esprit des Lumières.

Un autre enfant meurt dans les bras de Jeanne

Las, l'affaire ne fait que débiter. Un autre enfant meurt dans les bras de Jeanne Weber le 17 avril 1907, près de Châteauroux où elle s'était installée. Le corps subit d'abord l'autopsie des experts locaux. Lorsqu'ils lui sont soumis à la demande de l'avocat, le professeur Thoinot disqualifie les rapports écrits par "ces deux médecins de province". Accompagné d'un collègue, il pratique une autre autopsie trois mois après le décès et malgré la putréfaction des chairs, il conclut à une mort naturelle.

Cependant s'appuyant sur les rapports contradictoires, le juge essaie de renvoyer l'accusée devant la Cour d'assises. La presse se déchaîne, la faculté et la Ligue des droits de l'homme protestent auprès du Garde des Sceaux. La Chambre d'accusation recule et prononce le non-lieu.

Fort de son succès, Léon Thoinot fit voter à l'unanimité par l'Académie de médecine, une motion stipulant que "soient introduites au plus tôt dans la législation des dispositions visant à

donner toutes les garanties de la compétence des experts criminels". Il s'attelle à faire reconnaître l'Institut qu'il dirige comme seule habilité à décerner le "diplôme de médecin-légiste de l'université de Paris".

Nouvel acquittement avant le flagrant délit

Léon Thoinot était porté à sa gloire par le directeur des Archives des Affaires criminelles, quand la presse annonça que l'ogresse de la Goutte d'Or venait d'étrangler un nouvel enfant et qu'elle avait été prise en flagrant délit.

Cette fois-ci, le juge d'instruction fait appel à des experts de Nancy et fait photographier toutes les phases de l'autopsie, se garantissant ainsi du jugement ultérieur de Thoinot. L'expertise démontra la mort par strangulation sans équivoque.

Cette affaire se terminait par la défaite de l'Université. La médecine ayant montré les limites de son savoir, ne pourrait pas imposer ses conclusions que des juges se borneraient à entériner. Désormais, la justice ferait appel aux médecins en tant qu'experts, mais garderait sa liberté vis à vis d'eux.

Dans la misère, souffrant du froid et de la fin, Jeanne Weber était venue avouer tous ces crimes en mars 1908.

Le juge Leydet ne pouvait rien faire de ses aveux. En effet, il n'était pas possible de reprendre les conclusions d'un procès d'Assises.

Ce n'est qu'en 1989, que la loi Seznec, du nom de Guillaume Seznec, qui a passé 23 ans au bagne pour un meurtre dont il s'est toujours déclaré innocent, a été adoptée. Elle permet la révision d'un procès d'assises seulement s'il y a doute sur la culpabilité et que l'on possède un élément nouveau permettant d'appuyer la réouverture du dossier.

Il n'y a (toujours) pas de cour d'appel d'Assises en France.

BIBLIOTHÈQUE "GOUTTE D'OR" : OUVERTURE AU 1^{er} TRIMESTRE 98

C'est en principe au mois d'août prochain que devrait commencer le chantier de construction de la future bibliothèque de la Goutte d'Or, sur le côté pair de la rue Fleury (entre le Bd de la Chapelle et l'angle des rues de Chartres et de la Charbonnière). L'équipe qui gèrera ce futur lieu culturel a déjà été recrutée et s'est mise au travail, en prenant de nombreux contacts dans le quartier.

Quatre "dominantes" ont été retenues : musique (en relation avec le futur équipement musical qui devrait être construit de l'autre côté de la rue Fleury : on y trouvera notamment de nombreuses partitions musicales et des livres sur la musique), jeunes, insertion/accès à l'emploi et arabe.

La bibliothèque occupera 4 niveaux et devrait ouvrir dans le courant du 1^{er} Trimestre 1998.

SQUARE SAINT-BERNARD : UN RÉAMÉNAGEMENT RÉUSSI

Le Square Saint-Bernard (face à l'église) a rouvert après réaménagement. A voir comment les familles ont réinvesti ce lieu - déserté auparavant -, on peut dire déjà que l'opération de "relifting" du square a bien réussi. La suppression des recoins, l'aménagement de l'aire de jeux pour tout-petits, l'installation des bancs en grand nombre, en font un lieu convivial, qui semble apprécié des utilisateurs.

La ténacité de François de Panafieu a eu gain de cause : l'édicule du nord a été détruit, laissant la place à un nouvel espace convivial "transparent", et l'aménagement de l'autre édicule (par la destruction du banc qui l'entourait) semble aussi répondre aux attentes, à savoir éviter que ne soient laissées des zones insécurisantes.



SQUARE LÉON : DÉBUT DES TRAVAUX FIN 1996

C'est à la fin 1996 que devraient commencer les travaux de réaménagement du Square Léon. Dans une première tranche, il s'agira de réaliser la clôture de l'ensemble de l'emprise du square (sauf le jeu de boules). Le reste (reprise de l'espace tout-petits, terrains de jeux, etc...) devrait suivre sur plusieurs années.

On s'étonne cependant qu'une mesure simple, et réclamée à maintes reprises, à savoir l'extinction des projecteurs des terrains de sport à 22 h, n'ait pas encore été prise. Cela permettrait au moins d'atténuer l'incitation à

utiliser ces terrains au milieu de la nuit.

De plus, rappelons que Françoise de Panafieu, adjoint au Maire de Paris en charge des Parcs et Jardins, avait déclaré qu'il n'y aurait pas de réaménagement sans projet associatif d'accompagnement pour les jeunes. Or, à ce jour, les directions concernées de la Ville jouent plutôt l'attente. La réalisation de cet engagement se fait attendre, alors que cela urge !

RÉACTION DE "VIVRE À CHÂTEAU-ROUGE"

Suite à notre compte-rendu (PGO n° 36) de la réunion de concertation du 29 février dernier sur l'aménagement du Square Léon, nous avons reçu cette réaction de l'association "Vivre à Château-Rouge" (48 Bd Barbès) :

Sans nous désigner nommément, vous faites allusion, dans votre numéro d'Avril 1996, à notre participation à la réunion qui s'est tenue le 29 février dernier à la salle Saint Bruno, à l'initiative de Madame Françoise de Panafieu.

Suite à cet article, nous souhaiterions apporter les compléments et rectificatifs ci-après :

1. à cette réunion ont effectivement assisté un certain nombre de nos adhérents, riverains du Square, et victimes des nuisances importantes qu'il engendre, mais, seuls, 2 ou 3 d'entre eux ont pris la parole pour exposer, calmement, nos propositions, dont celle de voir englobés, dans la partie à clôturer, non seulement la Placette de la Fontaine, mais également l'espace dit du "jeu de boules", afin qu'il ne devienne, lorsque la dite Placette ne sera plus accessible la nuit, le nouveau lieu de rencontre des bandes indésirables.

Compte-tenu des décisions prises, l'avenir nous dira si votre opposition à notre suggestion était justifiée, ou bien si nos craintes étaient fondées.

2. nous ne nous souvenons pas de l'intervention du jeune que vous évoquez, mais nous nous rappelons parfaitement celle de l'adulte qui a justifié son opposition à la fermeture du square en disant que "la vue des grilles allait lui donner l'impression d'habiter en face d'une prison"...

Il serait intéressant, à ce sujet, de recueillir le point de vue des riverains des maisons d'Arrêt, et d'autres squares et jardin de Paris...

3. vous avez omis de citer, parmi les projets retenus par Madame de Panafieu, notre proposition d'installer, pour des raisons évidentes de sécurité, une protection efficace pour mettre fin aux continues et dangereuses escalades des enfants sur le toit de la maison du jardinier.

En conclusion :

- nous regrettons que ce square, créé il y a environ 5 ans pour améliorer le cadre de vie des riverains, ne leur ait apporté, jusqu'alors, que des nuisances.

- nous espérons que tel que son réaménagement (coûteux) a maintenant été décidé, il leur apportera des améliorations sensibles, en particulier la nuit.

- les problèmes posés par le square Léon prouvent, s'il en était besoin, que tout projet d'aménagement doit tenir compte, entre autres, des lieux d'implantations, et des éventuels effets pervers qui peuvent, à terme, apparaître en fonction de ceux-ci, et que toute création, dans le Secteur, de nouveaux espaces ouverts ou verts, devra faire l'objet d'une étude sérieuse.

Nous serions très satisfaits si vous acceptiez de faire paraître, in extenso, notre présent courrier dans votre prochain numéro, comme vous l'avez fait en d'autres occasions. Nous vous en remercions par avance, et vous prions...

Marie-France GOUIFFES, Présidente

Réponse de PGO : c'est bien volontiers que nous publions cette réaction de "Vivre à Château-Rouge" car nous sommes d'ardents partisans du débat, en regrettant toutefois que cette association n'ait pas trouvé le moyen de nous rencontrer comme nous leur avons proposé en janvier dernier. Cependant, nous ne retirons rien à ce que nous avons écrit en avril : ce qui a été écrit a été entendu ! Quant aux options prises par les uns et les autres, elles ne divergent que sur des points mineurs. L'essentiel, c'est ce consensus largement majoritaire qui s'est dégagé sur des solutions pragmatiques qu'il s'agira, tous ensemble, de faire accepter dans un respect mutuel par toutes les personnes concernées : riverains et jeunes (et moins jeunes) utilisateurs du Square Léon...

■ SECTEUR «CHÂTEAU-ROUGE» : AVANT LA RÉUNION PUBLIQUE

C'est le 25 juin à 19 heures au Gymnase Ronsard (Halle Saint-Pierre, au pied de la Butte Montmartre) que devait avoir finalement lieu la réunion publique de concertation sur l'aménagement du secteur «Château-Rouge», sous la présidence d'Anne-Marie Couderc, Adjoint au Maire de Paris chargé de l'Urbanisme et Président de la Commission Locale de Concertation "Goutte d'Or".

Avant cette réunion, PGO a écrit à Madame Couderc pour lui préciser à nouveau ses positions (déjà publiées dans notre numéro 35 et dans la Lettre de PGO de Février 96) et signaler une liste d'immeubles qui semblent poser des problèmes particuliers, et pour lesquels les procédures proposées par la SEMAVIP ne nous semblent pas satisfaisantes.

Notre intervention portera essentiellement sur :

- le lancement d'une procédure de Restauration Immobilière couplée avec la Résorption de l'Habitat Insalubre,
- la contractualisation des modalités de relogement (comme cela s'est fait - avec succès - dans le secteur sud),
- le renforcement des interventions des différents services concernés par les problèmes d'hygiène, d'états,...
- la diversification de l'habitat,
- l'aménagement de l'espace public (la réflexion étant actuellement en bonne voie).

Nous insisterons aussi sur l'urgence qu'il y a à lancer les premières procédures. De même, il faut que, le temps qu'elles se mettent en place, tout soit fait pour éviter un pourrissement de la situation, notamment rue Myrha, afin que la population, déjà victime de conditions insalubres de logement, n'aient pas en plus à souffrir des différents trafics qui s'y sont ancrés.

■ «ACCUEIL GOUTTE D'OR» REPRIS PAR "SOLIDARITÉ SAINT-BERNARD"

Dans notre dernier numéro, nous annoncions le désengagement du "Secours Catholique" et le projet qu'avait une nouvelle association créée de reprendre l'ensemble des activités et des salariés d'Accueil Goutte d'Or, pour que perdure ce travail d'insertion, important pour la vie du quartier.

La convention de transfert vient d'être signée, et "Solidarité Saint-Bernard" va remplacer le Secours Catholique à partir du 1er Juillet 96. Le Centre pourra donc continuer à fonctionner, et même renforcer son action, grâce à deux conventions qui devraient être signées, l'une avec la DASES dans le cadre du Plan Départemental d'Insertion (pour le suivi de 100 RMIstes), l'autre avec la DDASS pour un Appui Social Individualisé de 25 femmes en stages d'insertion dans le cursus de formation de la Goutte d'Or. Une aide ponctuelle du Secours Catholique sur 2 ans permettra d'assurer la jonction, sans oublier la mise à disposition gracieuse des locaux du 10 rue des Gardes (dont le Secours Catholique est propriétaire).

Le projet - sous réserves du vote favorable du Conseil de Paris - est donc viable, ce dont nous nous réjouissons !

Vous avez besoin d'une personne
pour du ménage, du bricolage,
pour une garde à votre domicile,
pour une aide dans votre déménagement...

EUREKA-SERVICES à la personne qu'il vous faut !

Cette association intermédiaire du quartier
vous propose une solution
LÉGALE, SIMPLE et ÉCONOMIQUE,
adaptée à vos besoins.

En vous faisant aider,
vous aiderez les autres
et lutterez efficacement contre le chômage
et ses conséquences désastreuses.

N'HÉSITEZ PAS ! APPELÉZ :
EUREKA-SERVICES
15 rue de Laghouat (18ème)
46 06 06 00

■ DÉPARTS ET ARRIVÉES

• Au Centre d'Action Sociale (CAS), départ à la retraite de Monique Aujay, qui, comme assistante sociale, avait en charge une bonne partie de notre quartier. Elle était très connue de nombreuses familles de la Goutte d'Or et nous avons eu souvent l'occasion de travailler avec elle de façon efficace sur un certain nombre de problèmes de logement. Elle sera remplacée fin juin par Dominique Kane.

• A la Paroisse St Bernard de la Chapelle, départ d'Henri Coindé, l'actuel curé. Il devrait pouvoir bénéficier d'une année sabbatique avant de se réinvestir ailleurs. Avec lui, comme avec ses prédécesseurs, les associations ont eu d'excellentes relations. C'est grâce à lui, notamment, que chaque année, lors de la Goutte d'Or en Fête (et lors du festival Uppercut), un concert de qualité a pu avoir lieu dans l'église. Son successeur, Marcel Rineau, a déjà passé un an à la Goutte d'Or, avant de rester plusieurs années au Pérou. Le relais devrait donc se faire facilement.

• A l'école maternelle Marx-Dormoy, Agnès Thiébault, la directrice actuelle, part pour le quartier de Ménilmontant. Elle a été à l'origine de la création de l'association EOLE qui a su être une force de propositions au sein de la Coordination inter-associative "Goutte d'Or", notamment dans le domaine de la musique, du film et de l'audio-visuel.

Bonne route à ceux qui quittent notre quartier, et bienvenue à ceux qui arrivent !

GOUTTE D'OR CARRÉ D'ART - ATELIERS PORTES OUVERTES

Succès confirmé pour la 5ème édition des "ateliers portes ouvertes" organisés du 14 au 17 juin par l'association "Goutte d'Or Carré d'Art".

Cette année, les artistes du quartier avaient aussi investi le métro aérien (cf. ci-dessous), de Barbès à Stalingrad, moyen original de manifester leur présence, et façon de montrer combien, sans la création artistique, la vie serait morose !



L'ANDALOUSIE À LA GOUTTE D'OR : PROJET DE RENCONTRES INTER-CULTURELLES

Plusieurs membres de notre association souhaitent lancer une initiative sur le quartier qui permettrait aux différents groupes qui y habitent de mieux se connaître, notamment en ce qui concerne l'aspect religieux et culturel qui structure de façon importante la vie de nombreux habitants.

Vous trouverez ci-dessous leur appel, dont nous vous faisons part, et vous invitons vivement à venir les rejoindre si vous vous sentez concernés.

L'Andalousie à la Goutte d'Or

Ils sont d'origine, de culture et de civilisations différentes... Leurs religions, leurs rites, leurs fêtes, leurs lieux de culte ne sont pas les mêmes...

Est-ce à la Goutte d'Or ?

C'était l'Andalousie. Pendant 2 à 3 siècles, les communautés musulmanes, juives, chrétiennes, ne font pas que coexister dans l'ignorance les unes des autres. Elles échantent, dialoguent, s'enrichissent mutuellement, donnent naissance à la pensée féconde d'Averroès, de Maimonide...

Pourquoi pas à la Goutte d'Or ?

500 ans après... Les mêmes civilisations, les mêmes cultures, les mêmes mosquée, église (ou temple), synagogue... héritant d'une histoire bouleversée, au sein d'une métropole industrielle...

L'histoire de l'Andalousie pour mieux apprendre à se connaître à la Goutte d'Or...

Pour préparer cette manifestation, une dizaine de personnes se sont réunies le 23 mai dernier. Elles ont réfléchi à l'organisation de rencontres autour de soirées musicales, de conférences, de films...

La prochaine réunion a été fixée au mercredi 26 juin à 20 h 30 à la Salle St Bruno.

RESTRUCTURATION DU COMITÉ DE RÉDACTION DE PGO

Cette restructuration avance et devrait produire ses fruits dès la rentrée : un journal plus aéré, avec une maquette "reliftée", plus d'articles proches de la vie quotidienne des habitants du quartier, un rythme plus soutenu, et surtout une parution vraiment trimestrielle (4 numéros par an, à la mi-octobre, la mi-décembre, la mi-mars et la mi-juin).

Bien sûr, nos abonnés continueront à recevoir la Lettre de PGO, bulletin de 4 pages paraissant les autres mois et permettant de suivre une actualité toujours riche et vivante.

D'autres volontaires seront toujours les bienvenus pour étoffer ce comité et permettre ainsi au "Journal du Quartier" de mieux répondre aux attentes de ses lecteurs.

N'hésitez donc pas à nous contacter !

(PGO - 42 62 11 13)

Projets pour commémorer l'Assommoir à la Goutte d'Or



Ceux qui ont visité l'Atelier Pascal au 79 rue des Poissonniers, lors du dernier Carré d'Art, ont pu voir 3 des 5 projets qui devraient bientôt être installés sur les lieux de l'Assommoir, dans le quartier : la maison de Gervaise (en haut, qui sera fixé au 22 Goutte d'Or), l'Assommoir (en bas, pour l'immeuble d'angle Barbès-Rochechouart, magasin Tati), et le Lavoir (rue des Islettes). Deux autres réalisations de Pascal de Vautibault devraient prendre place dans la future bibliothèque et au 50 rue de la Goutte d'Or.

L'ACCÈS AUX SOINS DES PLUS DÉMUNIS

AYANTS DROITS D'UN ASSURÉ À LA SÉCURITÉ SOCIALE :

- le conjoint
- la personne vivant maritalement avec l'assuré
- les enfants
- les ascendants, descendants, collatéraux et alliés
- la personne qui vit avec l'assuré depuis plus d'un an
 - soit comme compagnon de couple
 - soit toute autre personne membre de la famille ou non

ASSISTANCE MÉDICALE GRATUITE

L'admission se fait de plein droit pour :

- les bénéficiaires du R.M.I.
- les bénéficiaires de l'allocation veuvage
- la prise en charge des cotisations d'assurance personnelle, des jeunes de 17 à 25 ans non assurés sociaux par ailleurs
 - ceux dont les revenus sont inférieurs aux conclusions de ressources.

Les conditions d'attribution :

- condition de résidence en France, toutefois aucune condition de régularité de séjour n'est exigée pour pouvoir en bénéficier
- conditions de ressources : le droit à l'aide médicale est toujours subordonné à l'insuffisance de revenus du demandeur.

Le dépôt de la demande doit être déposé par l'intéressé au Centre d'Action Sociale (CAS) à la mairie de son domicile.

Les dépenses prises en charge : les dépenses de soins dont le forfait journalier.

AIDE MÉDICALE HOSPITALIÈRE

L'aide médicale hospitalière permet aux plus démunis, les meilleurs soins dans les délais brefs ; elle facilite l'accès à l'hôpital de personnes :

- justifiant d'au moins 3 mois de séjour sur le territoire français,
- justifiant d'une domiciliation chez un particulier ou une association agréée,
- ayant des revenus inférieurs au R.M.I.

La demande peut être faite au CAS ou à l'hôpital qui assure la liaison avec le CAS.

Un exemple en est fourni avec la permanence d'accueil social ARC-EN-CIEL à LARIBOISIÈRE qui accueille les malades en difficulté, les renseignant sur leurs droits lorsqu'ils existent, et leur faisant accéder à des soins en l'absence de droits.

• Centre d'Action Sociale - 18ème section
115 bis rue Ordener (à côté de la Mairie) - 18ème
42 52 39 00

• Permanence "ARC EN CIEL"
Hôpital Lariboisière - 2 rue Ambroise Paré - 10ème
49 95 85 65

En plus de ce trimestriel, chaque mois l'association publie "La Lettre de PGO" (uniquement par abonnement)

Avec ces deux publications, vous saurez l'essentiel sur ce qui bouge dans le quartier !

ABONNEZ-VOUS ou ADHÉREZ À L'ASSOCIATION "PARIS-GOUTTE D'OR" !

L'association PARIS-GOUTTE D'OR a pour buts :

- de défendre les intérêts des habitants du quartier de la Goutte d'Or (limites : Bd de la Chapelle, Bd Barbès, rue Ordener et rue Marx-Dormoy).
- de participer au réaménagement de ce quartier en prenant en compte ses caractéristiques populaires et pluriculturelles.
- de promouvoir un meilleur cadre de vie (notamment par la lutte pour l'hygiène et contre les nuisances).

ABONNEMENT :

Une seule formule d'abonnement qui vous permettra de recevoir "PARIS-GOUTTE D'OR" (3 numéros par an) et "LA LETTRE DE PGO" (7 numéros par an) au prix de 80 F (abonnement normal) ou de 100 F (abonnement de soutien).

N.B. : "Paris-Goutte d'Or" est en vente chez certains commerçants du quartier ; en revanche, la "Lettre de PGO" n'est envoyée qu'aux abonnés.

ADHÉSION à l'ASSOCIATION :

L'adhésion (proposée uniquement aux habitants du quartier) comprend aussi l'abonnement (120 F pour l'adhésion simple ; à partir de 150 F pour l'adhésion de soutien). C'est le moyen pour vous de prendre une part plus active à la vie du quartier, d'être mieux informé (en recevant les circulaires internes, en participant aux réunions de l'association ou aux groupes de travail) et de renforcer l'association.

BULLETIN à renvoyer à :

"Paris-Goutte d'Or" - 27 rue de Chartres - 75018 PARIS

NOM :

Prénom :

Adresse :

Profession : Tél. :

Code Porte : (pour portage à domicile)

• ABONNEMENT :

Je m'abonne pour un an à "Paris-Goutte d'Or" et à "La Lettre de PGO" (abonnement normal : 80 F / soutien : 100 F)

• ADHÉSION-ABONNEMENT (pour les habitants du quartier)

J'adhère à l'Association "Paris-Goutte d'Or" et je recevrai ses publications (adhésion simple + abonnement : 120 F / adhésion de soutien + abonnement : 150 F minimum)

• Ci-joint : un chèque de F à l'ordre de Paris-Goutte d'Or

Je désire une facture : oui / non

Paris, le Signature :